

A man in a black jacket stands on a small stage, speaking into a microphone. He is facing a large group of children who are sitting on the stage and listening. The scene is outdoors on a city street, with trees and buildings in the background. A large crowd of people is visible in the distance. The text "LES MOYENS D'UNE COHÉSION SOCIALE RENFORCÉE" is overlaid on the image in white capital letters.

LES MOYENS
D'UNE COHÉSION SOCIALE
RENFORCÉE

La cohésion sociale, c'est le sentiment commun d'appartenance à un territoire et l'existence entre les habitants d'espaces de dialogue et de principes de solidarité. Se sentir ensemble Bruxellois, Saint-Gillois, se préoccuper les uns des autres, par-delà les communautés, accepter et s'enrichir des différences.

Petite enfance, enseignement, politique du CPAS, culture, politiques spécifiques de cohésion sociale doivent contribuer à ce que le vivre ensemble à Saint-Gilles continue à être de qualité, malgré les énormes difficultés sociales et les enjeux liés au boom démographique.



Grandir à Saint-Gilles

Commune connaissant un boom démographique important, Saint-Gilles a la chance de compter une population très jeune. Une opportunité mais également un défi qui demande des investissements importants tant en termes de places en crèche, à l'école, qu'en termes d'accompagnement. L'absence de solution d'accueil reste l'un des principaux pièges à l'emploi et une cause de précarisation, en particulier pour les femmes. Le rôle d'impulsion et d'accompagnement des communes, en synergie avec l'ONE et Kind en Gezin, est donc primordial en la matière.

La scolarité est également une étape essentielle dans la construction de chaque individu. Ecolo-Groen souhaite donc en faire un des axes principaux de son programme tout en veillant à offrir une vision cohérente sur l'ensemble de l'accompagnement des enfants de 0 à 18 ans.

Rencontrer les besoins des tout petits et de leurs parents

Aujourd'hui, plus de 750 familles sont en attente d'une place en crèche ou dans un milieu d'accueil de la commune, pour 255 places disponibles (dont un peu plus de 120 se libèrent chaque année). Alors que toute famille doit avoir le droit à l'accueil des tous petits, on est donc loin du compte. Le boom démographique ne peut être une justification au manque de places dans les crèches. Chaque quartier doit pouvoir bénéficier d'une structure d'accueil de qualité pour les plus petits. Ces structures ne peuvent être réservées seulement aux parents qui disposent de ressources financières suffisantes et aux parents qui travaillent. Elles doivent être accessibles à tous les publics, quelles que soient les situations sociales et professionnelles. Les quartiers de notre commune doivent également être pensés en fonction des plus petits : davantage de plaines de jeux, de rues et d'espaces publics « enfants admis » sont nécessaires.

- **Assurer une meilleure coordination de l'inscription dans le réseau des crèches communales**, faciliter les modalités d'inscription et assurer davantage de transparence dans les modalités d'attribution des places. Augmenter le personnel du service crèches de la commune pour permettre une meilleure assistance aux futurs parents.
- Poursuivre une politique de développement du nombre de places dans les crèches communales. **Chaque quartier doit pouvoir bénéficier d'une crèche communale.** Outre les moyens de la politique régionale de rénovation urbaine (Contrats de quartier et FEDER), ainsi que le « plan crèches » régional, réfléchir à de nouvelles pistes de financement complémentaire.
- Encourager les projets d'ouverture et d'animation dans les crèches et permettre aux parents volontaires de s'impliquer bénévolement dans l'encadrement et l'animation. Évaluer les projets existants de crèches participatives (crèches parentales).
- Étendre encore les systèmes de haltes-garderies et de crèches avec places conventionnées pour les parents sans emploi qui suivent des formations.
- Favoriser les comportements bénéfiques pour la santé et l'environnement dans les milieux d'accueil (alimentation durable, produits d'entretien naturels...)
- **Créer des lieux de rencontre et de parole**, notamment pour les familles monoparentales, souvent isolées, ce qu'on appelle des espaces « parentalité » afin de soutenir ces familles.
- **Généraliser les « rues réservées aux jeux »**, là où c'est possible et où il y a une demande des habitants.
- **Multiplier les aires et espaces de jeux pour enfants.** Comme dans les autres grandes villes d'Europe, des espaces de jeux doivent être installés afin d'avoir un « maillage » satisfaisant : maximum 10 minutes à pied de n'importe quelle adresse à Saint-Gilles.

L'école, un espace de découverte et d'émancipation

La commune a, en matière d'enseignement, des compétences importantes. Elle est d'abord le pouvoir organisateur dans son propre réseau (5 écoles fondamentales, 1 école spéciale, 1 école secondaire). De plus, la commune peut coordonner des initiatives en commun entre les réseaux et impulser des projets novateurs.

L'école est un lieu d'apprentissage, mais aussi d'accueil et d'ouverture. La commune, en tant que pouvoir organisateur ou partenaire, est là pour soutenir enfants, pédagogues et parents, faciliter les ponts, susciter les collaborations, impliquer différents acteurs dans la vie de l'école. Elle se doit aussi de faire les choix les plus appropriés pour assurer, par exemple, la convivialité et l'entretien des bâtiments scolaires, la qualité de la cantine ou de la garderie, la vitalité du conseil de participation.

Mais ces enjeux sont loin d'être uniques. Pour Ecolo-Groen, il est essentiel de travailler à l'amélioration des modalités d'inscription dans les écoles communales, la lutte contre l'échec scolaire, la promotion active de la mixité sociale dans les différentes écoles et la gestion concrète de celle-ci, l'articulation entre les écoles communales fondamentales et les réseaux du secondaire, la collaboration entre les écoles néerlandophones et francophones, les problèmes pratiques liés à la gestion de l'augmentation du nombre de places, les rapports entre parents et écoles et l'élargissement du concept de « Brede School » vers toutes les écoles de la commune.

Faire face au boom démographique

Saint-Gilles comptait 48 439 habitants au 1^{er} janvier 2011. Le boom démographique annoncé (plus de 54 000 habitants en 2020) laisse présager une forte augmentation des besoins d'accueil scolaire des jeunes saint-gillois. Un certain nombre d'écoles saint-gilloises sont d'ailleurs déjà saturées au niveau des inscriptions en première maternelle et en première primaire (JJ Michel, Peter Pan et les 4 Saisons subissant les files les plus longues). 400 nouvelles places sont annoncées dans l'enseignement fondamental à Saint-Gilles. C'est un effort remarquable, mais on sait déjà que ces places ne suffiront pas. Les Communautés, la Région bruxelloise et les pouvoirs organisateurs, dont la Commune, ont ici une responsabilité de première ligne. L'urgence nous impose d'explorer toutes les pistes pour augmenter l'offre scolaire.

- Recherche de bâtiments à transformer en locaux scolaires pour l'enseignement communal.
- Soutien – fût-il technique – à la création de places dans les écoles d'autres réseaux.
- **Création d'une école fondamentale communale néerlandophone.**
- **Participation à la création d'une école « pédagogie active » secondaire.** Évaluer l'échec de la collaboration de la Commune avec l'asbl « école active » et trouver de nouvelles pistes de collaboration.

- Soutenir et accompagner les directions d'écoles et les équipes pédagogiques dans l'accueil des nouveaux publics.

Qualité et contenu des apprentissages

- Inciter les écoles à **décloisonner les apprentissages** et à intégrer les enjeux sociétaux.
- **Accompagner les équipes éducatives dans la poursuite d'un enseignement innovant et de qualité** qui met notamment l'accent sur les apprentissages de base et sur l'apprentissage des langues, en incluant dans la mesure du possible la langue usuelle de la famille.
- Investir, à commencer par la formation des enseignants, prioritairement dans les écoles où un nombre important d'élèves ne parlent pas la langue de l'école à la maison.
- Investir dans l'encadrement et l'accompagnement **des élèves primo-arrivants**.
- Veiller à ce que le projet d'établissement des écoles ambitionne de **tenir compte des difficultés d'apprentissage des élèves** issus de familles défavorisées et/ou dont la langue utilisée à la maison n'est pas celle utilisée à l'école (notamment par la remédiation) pour faire de l'enseignement fondamental un levier d'émancipation.
- Évaluer et, le cas échéant, intensifier les **expériences d'immersion linguistique** (École des 4 Saisons, place Bethléem). Tout en tenant compte du fait qu'une bonne partie des enfants scolarisés ne parlent ni le français, ni le néerlandais à la maison.
- Sensibiliser à la lutte contre les discriminations, et à la richesse liée à la diversité de couleurs, cultures, religions, orientations sexuelles, genres et identités de genres.

Faire confiance aux acteurs scolaires

- Responsabiliser les directions d'établissement et les équipes éducatives en **valorisant leur autonomie et leur créativité**, et en partant de leurs besoins et de leur expertise.
- Mettre en place des mesures pour **limiter le temps consacré par les directions d'école aux tâches administratives**, afin que celles-ci puissent se consacrer pleinement à leur fonction première qui est le projet pédagogique de l'école.
- Mettre en place des expériences de **tutorat des enseignants** les plus jeunes par leurs pairs plus anciens.
- Veiller à la **stabilité des équipes** et au dialogue entre la commune et les équipes pédagogiques.

Ouvrir l'école sur la commune

Tout en maintenant le cadre nécessaire à l'enseignement, et à l'instar de ce qui se fait dans certaines écoles du réseau de la Communauté flamande sous le concept de Bredeschool (École élargie), il nous faut susciter, initier et soutenir les dynamiques d'ouverture de l'école sur son environnement proche.

- Permettre aux acteurs culturels, sportifs et socioéducatifs locaux d'**utiliser les bâtiments et équipements des écoles en dehors du temps scolaire** (en soirée, les week-ends et durant les vacances scolaires), comme cela se fait parfois dans certains établissements.
- Soutenir les projets d'**associations de parents**, en particulier dans les écoles de la commune à public de milieu populaire et immigré. Évaluer le fonctionnement des conseils de participation dans chaque école. Les manquements et les difficultés doivent être identifiés et des actions de remédiation proposées.
- Organiser des journées inter-réseaux et inter-communautés de découverte des différentes **activités parascolaires** possibles dans la commune (sport, culture, mouvement de jeunesse, maison de jeunes...).
- Renforcer l'**accueil extrascolaire**, le cas échéant en inter-réseaux, notamment via la formation des personnes amenées à y encadrer les élèves et via un travail en étroite collaboration avec les écoles.
- Faire de l'école un atout pour le développement de **projets intergénérationnels**.

Bien accueillir les élèves et leur famille

- Prévoir des **temps d'accueil des élèves et de leur famille** pour que tous se sentent « chez eux » dans l'école qu'ils ont choisi de fréquenter.
- Garantir une **égalité d'accès à l'enseignement organisé par la commune** et tendre vers la gratuité. Dans ce cadre, établir un relevé annuel des frais scolaires demandés aux parents.
- Veiller à ce que les **enseignants soient formés à la détection précoce des troubles et difficultés d'apprentissage** et à la remédiation ainsi qu'à la prise en compte, dans un souci d'écoute et de prévention, des problématiques familiales graves, en ce compris les cas de violences intrafamiliales.
- Sensibiliser, notamment au moyen des journées pédagogiques et en partenariat avec l'associatif, aux **besoins spécifiques de certains enfants** : enfants hypersensibles, enfants à haut potentiel, dyslexiques, etc.

Pour une école durable

Récréation, classe, cantine, piscine, bibliothèque, étude, tous ces temps de la vie scolaire sont autant de moments à mettre à profit pour respecter les autres et la planète. Des projets existent déjà dans les écoles communales de Saint-Gilles (tri, collations collectives saines, etc.) mais ceux-ci peuvent encore être renforcés.

- Élaborer un **cahier des charges au niveau des cantines scolaires** qui comprend des clauses durables pour une alimentation saine et de qualité (autant que possible : aliments bio, de provenance proche et de saison, ou équitables quand les produits locaux n'existent pas).
- Supprimer au maximum les distributeurs de snacks et leur trouver des alternatives.
- Promouvoir l'**utilisation de l'eau du robinet comme boisson** (par ex. via des fontaines à eau en dur), à la place de l'eau en bouteille, des softs, etc.
- Réaliser un **audit participatif sur la qualité des installations sanitaires**.
- Soutenir la création de **compost et de potagers à l'intérieur des écoles** quand l'infrastructure le permet.
- **Éviter les intrusions de la publicité** dans la vie scolaire ainsi que les sollicitations commerciales et plus généralement de toute forme de promotion directe ou indirecte pour des entreprises privées.

À l'école à pied ou en vélo...

Saint-Gilles a la chance de bénéficier d'un maillage en termes d'implantations scolaires qui permet de se rendre à l'école à pied ou en vélo. Des modes de déplacement doux qui ne demandent qu'à être développés.

- Mettre en place des **déplacements collectifs encadrés** : rangs scolaires par quartier, apprentissage du vélo et trajets en groupe.
- **Sécuriser les abords des écoles** via une signalisation appropriée et l'implication des agents de prévention.
- Prévoir un **parking vélo** dans chaque école.
- **Former à la sécurité routière et à la conduite en vélo les enfants**.

Jeunesse, politique de cohésion sociale, emploi : des leviers pour accroître le bien-être et le lien social

Des jeunes acteurs de leur commune

Pour assurer le développement de chacun des enfants et jeunes saint-gillois, il est nécessaire de poursuivre une politique d'accueil extrascolaire et de jeunesse réfléchie et coordonnée. L'enfant et le jeune sont des acteurs avant d'être des consommateurs. Il faut permettre à chacun de devenir autonome et lui offrir des occasions et des espaces complémentaires pour qu'il puisse s'exprimer, se réunir, s'informer. La politique de la jeunesse doit constituer une priorité incontournable à l'établissement d'une politique sociale émancipatrice. Il faut assurer les liens entre générations et entre populations d'origines diverses, et ce, dès le plus jeune âge.



- Faciliter l'accueil extrascolaire pour toutes les catégories sociales et assurer une bonne coordination des acteurs saint-gillois spécialisés dans le domaine. Offrir un espace de parole et d'échange de pratiques entre les associations.
- Garantir une offre d'accueil pour tous en période de congé en soutenant les activités de stage d'apprentissage et de découverte. Établir un cadastre de l'offre sur la commune.
- Renforcer l'**intégration des enfants porteurs de handicaps** et assurer leur accès à un maximum d'activités publiques.
- **Permettre aux jeunes d'être des citoyens à part entière** : concevoir un Plan Jeunesse local en concertation avec l'ensemble des jeunes, créer un conseil consultatif des enfants et un conseil des jeunes.
- Veiller à ce que les jeunes puissent s'impliquer activement dans les choix faits dans les matières liées à leur sensibilité : culture, sport, environnement, espace urbain, infrastructure.
- Assurer la formation continue des animateurs de jeunes et faciliter leur action par un soutien administratif et logistique de la commune.
- Développer les **projets de mise en autonomie de jeunes** suivis par les services de l'Aide à la jeunesse.

Une politique spécifique de cohésion sociale

Saint-Gilles possède un tissu associatif socioculturel très dense. La solidarité s'organise aussi à travers l'action de ce tissu plein de vitalité, qui participe à rompre l'isolement et le « chacun chez soi ». La commune perçoit aussi des moyens importants de la Commission communautaire française pour mener une politique spécifique de cohésion sociale. Malheureusement, les associations réellement indépendantes du pouvoir communal peinent à trouver leur place dans ce dispositif.

- **Construire une politique de cohésion sociale réfléchie** en permettant des liens entre acteurs provenant de secteurs et de quartiers différents.
- Ouvrir une reconnaissance aux associations saint-gilloises encore non certifiées et permettre un soutien aux initiatives assurant un lien entre associations.
- Encourager l'**implication des associations dans les prises de décisions de politique communale** et leur offrir un espace de parole publique.
- Continuer à encourager la mise en place de fêtes de rue, de fêtes de quartier, de comités de quartier et de toute initiative locale permettant la rencontre et le lien social.
- Assurer une bonne communication sur l'ensemble des possibilités de loisirs sur la commune.
- **Soutenir les activités intergénérationnelles** par le développement de projet entre associations de jeunes et maisons de repos.

Soutenir l'emploi et la formation

Le territoire saint-gillois est socio-économiquement mixte, avec de multiples activités commerciales et d'horeca, de nombreuses entreprises, des institutions, des lieux culturels actifs, un secteur non-marchand important et diversifié. L'administration communale elle-même est un grand pourvoyeur d'emplois à Saint-Gilles (680 agents en 2010). Beaucoup de ces emplois sont pourtant occupés par des non-saint-gillois.

Avec plus de 20 % de taux de chômage, Saint-Gilles est une des communes bruxelloises qui compte le plus grand nombre de demandeurs d'emploi. Nous voulons renverser cette tendance et penser de manière globale/intégrée les politiques d'emploi, le soutien à l'économie, la place des petits et grands commerces dans les quartiers ; bref mener une politique d'économie solidaire.

- **Soutenir l'insertion socioprofessionnelle** : mettre sur pied une dynamique locale en faveur de l'emploi avec tous les acteurs (entreprises, promotion sociale, associations...), développer les formations aux métiers verts et solidaires (économies d'énergie, accueil de l'enfance, etc.).

- Soutenir davantage encore la **création d'entreprises d'économie sociale**, y compris celles identifiées comme génératrices de créativité et d'émulation artistique.
- **Accroître les activités** liées au tourisme et à la promotion du patrimoine, mobiliser les forces locales autour de projets intégrés où l'emploi, l'économie et la formation sont complémentaires.
- **Soutenir une activité économique favorable à l'environnement** : encourager les entreprises et commerces à obtenir le label écodynamique et promouvoir toutes les bonnes pratiques émanant du secteur privé en matière sociale et environnementale,
- **Soutenir les entreprises « vertes »** (recyclage, livraison à vélo, etc.).
- **Renforcer Atrium Saint-Gilles** dans la prévention des faillites et les *turn-over* pour mieux accompagner les commerçants et entrepreneurs.
- Promouvoir les entreprises d'économie sociale dans les cahiers des charges de la commune, y compris les entreprises de travail adapté pour personnes handicapées.
- Favoriser les rencontres avec les entreprises en organisant, par exemple, des salons de l'emploi.



Les aînés : un enjeu majeur

La question du vieillissement est souvent abordée en termes de coût, de pension principalement. Toutefois, elle pose également nombre de questions et enjeux à l'échelon local en termes d'information, de services à domicile, d'accueil et d'hébergement des aînés. La gestion du vieillissement de la population sera l'un des principaux enjeux de la prochaine législature. Il s'agit d'une politique prioritaire tant en termes d'infrastructures que de services.

- Le CPAS de Saint-Gilles gère une Maison de repos, « Les Tilleuls », qui accueille des personnes valides et moins valides, elle est agréée pour 217 lits dont 100 lits en « maison de repos et de soins » (MRS) pour les résidents nécessitant des soins continus. Des améliorations ont été apportées cette législature dans les bâtiments anciens, mais aujourd'hui, c'est une rénovation en profondeur qu'il faut réaliser afin de répondre aux nouvelles normes élaborées

depuis près de 10 ans par la Région bruxelloise : chambres plus grandes avec coin toilette et sanitaire entre autres. Il est urgent d'en accélérer les travaux sous peine de ne pouvoir tenir les délais et d'y associer toutes les parties au projet (familles des résidants, résidants, conseil communal, conseil consultatif du 3e âge, associations seniors, quartier). Actuellement, seuls les travailleurs ont été consultés.

- Donner un vrai pouvoir de décision au conseil des usagers de la maison de repos du CPAS.
- La coordination sociale a lancé « Solist. Gilles », un service complémentaire d'aide à domicile permettant à la personne âgée et/ou handicapée de prolonger l'occupation de son habitat. Une excellente initiative mais il faut encore aller au-delà et créer un ou plusieurs centres de soins et de jour indispensables pour le maintien à domicile des aînés, avec des professionnels de la santé.
- Donner une véritable place et réunir régulièrement la commission consultative des seniors qui s'est réunie 3 fois en 6 ans et n'a jamais été consultée sur les projets en cours.
- Créer des projets d'habitat alternatif pour les seniors : kots intergénérationnels, logements kangourou (logements qui accueillent simultanément des locataires jeunes et des locataires âgés), habitat groupé, maisons d'accueil communautaire...
- Soutenir les asbl de baluchonnage ou d'extra-sitting qui permettent de remplacer temporairement le compagnon de vie, la famille... d'une personne désorientée pour leur permettre de quitter la maison quelques heures ou quelques jours en maintenant la personne désorientée dans ses habitudes et son lieu de vie.

Lutter contre les discriminations, pour l'égalité



Le droit à ne pas subir de discrimination est un droit fondamental. Pour Ecolo-Groen, la commune doit s'engager plus avant dans la lutte contre toute forme de discriminations et ainsi permettre à chacun de trouver sa place au sein de la commune, quels que soient son âge, son état civil, sa naissance, sa fortune, sa conviction religieuse ou philosophique, son orientation sexuelle, sa conviction politique, sa conviction syndicale, sa langue, son état de santé, son handicap, ou son origine sociale.

- **Sensibiliser** la population, les services communaux, la police, les écoles et interlocuteurs patronaux locaux **à la lutte contre les discriminations**, et valoriser la **richesse liée à la diversité** de cultures, religions, origines nationales et ethniques, orientations sexuelles, genres et identité de genres.
- Mettre en place un « **plan diversité** » au niveau de l'**Administration communale** et illustrer via la **politique d'engagement du personnel** que la diversité est une priorité de la commune.
- Reconnaître et **mettre en valeur les associations culturelles** réunissant des personnes d'origine étrangère et travaillant dans une perspective d'émancipation. Soutenir leurs initiatives et favoriser les interactions entre associations et initiatives de la commune, notamment les démarches interculturelles et les projets qui visent les femmes et les jeunes.
- Organiser une **rencontre annuelle entre les organisations des cultes reconnus** afin de développer un relais entre le pouvoir communal et ces acteurs très influents auprès d'une partie de la population.
- Promouvoir **l'histoire de la diversité saint-gilloise**, par exemple, via un dépliant illustré sur les grands moments de l'immigration à Saint-Gilles ou via un parcours pédestre des migrations ou encore via des livres consacrés à la diversité ou reflétant la diversité dans l'offre de la bibliothèque communale.
- Sensibiliser à la question du **vieillessement des personnes d'origine étrangère** (centres de jour, maison de repos, etc.)
- Agir en faveur de **l'égalité entre les femmes et les hommes** : sensibiliser les jeunes dans les écoles et les associations, former les élu-e-s et les fonctionnaires aux questions de genre, analyser les décisions budgétaires et l'ensemble des politiques selon leur impact sur les femmes, lutter contre la violence privée et domestique, porter une attention accrue à la question de l'interculturalité et à la problématique des femmes migrantes, développer des projets d'insertion sociale qui permettent la valorisation des compétences et la création de liens sociaux pour les femmes n'ayant pas eu accès au travail et à la formation pour des raisons familiales et culturelles.
- Développer une politique préventive de lutte contre les discriminations dans le logement.

Le CPAS : acteur central d'une politique sociale émancipatrice

La précarisation d'une part croissante de la population, y compris des travailleurs, se fait sentir durement à Saint-Gilles. On est ainsi passé de 2005 à 2010, à 9 % supplémentaires de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (ex-minimex). Des personnes aux profils

très différents s'adressent ainsi au CPAS : jeunes en dérive, jeunes et moins jeunes sans diplôme, personnes endettées, chômeurs exclus ou suspendus du chômage, migrants dont les diplômes ne sont pas reconnus, personnes pauvres avec d'importants problèmes de santé, femmes victimes de violences conjugales, étudiants sans ressources, personnes sans papiers, mais aussi pensionnés et travailleurs qui doivent s'endetter pour faire face à des loyers sans commune mesure avec leurs ressources et des factures d'énergie qui flambent...



Mais la pauvreté ne se résume pas au seul manque d'argent ; elle se traduit aussi dans la vie quotidienne par l'isolement social, l'ignorance des langues du pays et de ses codes, le stress, la parole ignorée. Des éléments dont les CPAS sont de plus en plus souvent amenés à tenir compte et pour lesquels ils restent les acteurs incontournables de la politique sociale d'une commune.

Un CPAS encore plus efficace

Nous avons salué sous cette dernière mandature, quelques avancées importantes du CPAS de Saint-Gilles, telles que la répartition du Fonds énergie, la politique d'insertion par la culture, les mises à l'emploi en article 60 en économie sociale, la titularisation et la promotion des travailleurs, mais il reste néanmoins quelques chantiers importants dont celui des conditions de travail des assistants sociaux...

- Le financement des CPAS dépend pour une partie/en partie de l'intervention communale. Ecolo-Groen veut garantir une stabilité et une prévisibilité de cette part communale pour que le CPAS ne travaille pas au coup par coup, mais assure une réelle pérennité aux projets mis en place, ainsi qu'aux engagements de personnel.
- Revaloriser le travail et les travailleurs du CPAS qui, comme dans de nombreux CPAS de commune socialement défavorisées, souffrent d'un *turn-over* important. Cela passe par une amélioration des salaires, une revendication à soutenir au niveau régional, mais aussi par l'amélioration des conditions de travail. Les locaux actuels sont tout à fait inadaptés en particulier à l'antenne Relais : 5 assistants sociaux dans des bureaux prévus pour une ou deux personnes (!), des ordinateurs en nombre insuffisant, etc.
- Continuer à augmenter le nombre de travailleurs administratifs et d'assistants sociaux. Et bien sûr privilégier la qualité des contacts avec la population et son accompagnement.
- Assurer une meilleure collaboration entre les différents services du CPAS.

- Une politique d'évaluation régulière par les acteurs concernés – travailleurs et usagers. compris- doit être rendue opérationnelle pour décupler l'efficacité des services.
- Soutenir une harmonisation régionale « vers le haut » entre les CPAS et une solidarité inter-CPAS pour moins d'inégalités entre communes.
- Créer une plateforme entre différents CPAS qui permettrait de faire des achats communs/ d'installer des groupes d'achats.
- Au départ de l'évolution des demandes d'aide adressées au CPAS, recueillir, analyser et interpréter des statistiques sexuées (hommes-femmes) en associant tous les acteurs concernés, afin d'établir un diagnostic global en vue de construire une politique cohérente de lutte contre la pauvreté.

Mettre les personnes au cœur des politiques sociales du CPAS

Les législations tendent à enfermer le CPAS dans un rôle strict d'insertion professionnelle. À l'heure où le plein-emploi est un leurre, Ecolo-Groen veut développer d'autres dimensions de l'action sociale – l'insertion sociale et citoyenne – renforcer et respecter les collaborations avec les acteurs de terrain et le tissu associatif et tracer avec eux les lignes d'une politique cohérente, émancipatrice et durable.

- Mener des politiques sociales transversales et globales avec les autres échelons et institutions, le CPAS devant être le pivot central de la solidarité et de l'action sociale au niveau communal, et rester attentif au fait que les questions environnementales peuvent aussi être des questions de justice sociale.
- Utiliser les emplois « Articles 60 et 61 » dans une véritable perspective de réinsertion couplée avec une formation adéquate et non clientéliste. La spécificité du contrat Article 60 et 61 est d'engager un bénéficiaire du revenu d'intégration sociale, avec un contrat de travail à durée déterminée, pendant la période nécessaire pour que cette personne puisse justifier/bénéficier de ses droits aux allocations de chômage.
- La coordination de l'action sociale de Saint-Gilles, lieu de réflexion et d'orientation des politiques sociales au niveau local, a été redynamisée sous cette mandature et bénéficie d'une nouvelle charte. La coordination souffre toutefois encore du manque de sensibilisation de la commune par rapport à ses projets (campagne logement, petite enfance, seniors...). Nous plaçons pour une meilleure collaboration entre la coordination et la commune.
- Renforcer l'association des personnes précarisées aux décisions qui les concernent.
- Mettre en place un comité d'usagers comme cela existe dans d'autres CPAS bruxellois.
- Créer davantage de logements de transit et une initiative locale d'accueil (ILA) pour demandeurs d'asile et en particulier pour les mineurs étrangers non accompagnés (Mena).

Pour une véritable synergie commune-CPAS

Le CPAS n'est pas la commune. Différents dans leurs missions, ils doivent rester distincts dans leur fonctionnement. Mais, au-delà de la concertation trimestrielle obligatoire, CPAS et commune gagnent à coopérer davantage si cela permet d'offrir à la population un meilleur service ou un service de même qualité à moindre coût.

- Établir un rapport annuel sur les économies d'échelle et suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune
- Organiser, comme cela se fait en Région wallonne, une ou deux fois par an, des réunions conjointes thématiques conseil communal-conseil de l'action sociale.
- Prévoir un inventaire commun des ressources et services existants sur le territoire de la commune
- Prévoir un chapitre commun CPAS-commune dans les déclarations de politique générale de législature

Une commune ouverte aux étrangers

Saint-Gilles est une commune d'accueil où il est important que chacun puisse trouver sa place quelle que soit son origine. Cela nécessite une véritable politique d'intégration des nouveaux arrivants au niveau communal. Face au repli, Ecolo-Groen fait le choix de l'échange et du partage. Nous souhaitons favoriser les conditions du mieux-vivre ensemble et promouvoir la solidarité ici et ailleurs.

Améliorer l'accueil des étrangers

Au cours des dernières années, la gestion du service des étrangers de la commune a été particulièrement pointée du doigt pour l'absence d'informations sur les procédures à suivre, le manque de transparence dans l'attribution des rendez-vous et l'indisponibilité des agents pour répondre aux questions des usagers. Ces obstacles viennent encore s'ajouter aux difficultés linguistiques et à la précarité administrative que subissent déjà de nombreuses personnes fréquentant ce service. Il n'existe par ailleurs pas à Saint-Gilles de dispositif unique et coordonné de politique d'accueil pour les primo-arrivants comme on en trouve dans d'autres communes bruxelloises.



- Mise en place d'un **bureau d'accueil des primo-arrivants** : un lieu d'information et de formation centralisé, vers lequel seront systématiquement orientées toutes les personnes s'installant en Belgique pour la première fois et qui s'inscrivent ou se sont inscrites récemment dans la commune. Le bureau peut s'organiser à l'échelle de la commune ou de communes regroupées et en articulation avec le dispositif d'accueil néerlandophone (BON). Il ne s'agit pas seulement d'y distribuer des « welcome pack ». Pour Ecolo-Groen, la mission d'un bureau d'accueil va bien au-delà, il doit dispenser un accompagnement individuel, des cours de langue, des modules citoyenneté, si possible dans la langue d'origine, de l'orientation et de l'insertion socioprofessionnelle.
- Organiser des formations régulières du personnel du service population/État civil aux questions liées au séjour et aux droits qui en découlent.
- Faciliter l'accès des **personnes en situation irrégulière** aux infos concernant leurs droits (enseignement, aide médicale urgente, recours, aide juridique...). Par ailleurs, toute personne se voyant octroyer un ordre de quitter le territoire doit également être correctement informée de ses droits (retour volontaire, possibilité d'exercer un recours ou régularisation) et être orientée vers les services compétents et/ou vers les associations de terrain qui travaillent avec ce public.
- Veiller à ce que le travail des agents la police et les agents de quartier chargés de procéder aux **vérifications liées au séjour des étrangers** sur la commune se fasse dans le respect des droits des personnes étrangères.
- Créer, à l'initiative du CPAS, une **initiative locale d'accueil (ILA) pour demandeurs d'asile** et en particulier pour les mineurs étrangers non accompagnés (Mena). Il s'agit d'une structure d'accueil collective ou individuelle, financée par le fédéral (FEDASIL), qui offre non seulement le gîte et le couvert mais également un encadrement et un accompagnement à ce public par une équipe de travailleurs qualifiés.

Oser la solidarité internationale

S'il est un domaine du « penser global, agir local », c'est bien celui de la solidarité internationale au niveau communal. Une solidarité ancrée dans l'information, la sensibilisation et l'éducation, une solidarité ancrée dans des actions de développement ici et ailleurs, afin d'aboutir à un changement de société et de remédier au déséquilibre mondial.

- Créer **un échevinat de la solidarité internationale** et un budget identifié.
- Soutenir des actions **d'éducation au développement**, aux enjeux de la mondialisation, via le réseau associatif saint-gillois. Il s'agit de donner priorité aux actions par et pour les jeunes : des actions avec les écoles, les bibliothèques, les mouvements de jeunesse, les associations spécialisées et les centres culturels : parrainage entre écoles du Nord et du Sud, campagnes d'information sur les défis que relèvent les pays du Sud...

- Mettre à disposition les **ressources communales** (locaux, matériel, soutien financier, bulletin communal) pour les associations de solidarité internationale à Saint-Gilles.
- Accueillir au sein du Conseil communal des **débats sur des questions de solidarité internationale**.
- Mettre en valeur les associations actives dans la solidarité et relations Nord-Sud à Saint-Gilles et envisager des initiatives pour les encourager à travailler entre elles, avec la population saint-gilloise et la commune.
- Privilégier systématiquement l'usage et l'achat par les services communaux, quand les produits locaux n'existent pas, de produits issus du commerce équitable et en respect des **critères de durabilité**.
- Insérer systématiquement des clauses de durabilité (sociale et environnementale) et de commerce équitable dans les marchés publics.
- Investir les réserves financières des communes dans des **fonds d'épargne éthiques** et refuser les produits d'investissement peu durables à l'origine des crises financières.

Saint-Gilles : un pôle culturel

Commune au croisement des cultures, Saint-Gilles est un vivier créatif extrêmement riche et précieux pour notre capitale. Des centaines d'artistes y vivent et la commune fait preuve d'une vitalité incroyable pour un territoire de seulement 2,5 km². Elle accueille : deux centres culturels importants (le Centre culturel Jacques Franck francophone et le Pianofabriek néerlandophone), plusieurs espaces d'expression et de créativité, des galeries, un pôle de développement artistique, des écoles d'art, des théâtres, des cafés concerts, un service culturel communal dynamique et bénéficiant d'un bon ancrage. Sans compter le nombre croissant d'ateliers d'artistes et d'associations œuvrant dans le secteur.

La culture participe fortement à l'activité économique de la commune et lui assure un caractère de « territoire des arts » qui ne cesse d'attirer des créateurs et des habitants en quête de convivialité et de rencontres. Elle lui assure également une vitalité continue qui en fait un des pôles d'attraction et de vie collective les plus intéressants à Bruxelles.

Les enjeux culturels pour Saint-Gilles sont importants, car il faut assurer le développement



de toutes ces énergies dans un esprit commun sans imposer une politique culturelle trop directrice et écrasante. Permettre à l'art d'exister en étant accessible par tous et en lui reconnaissant son rôle d'émancipateur social.

L'Échevinat de la Culture est passé entre les mains de trois personnes différentes sous cette législature 2006-2012 ; il s'agit sans doute là d'un symptôme : la Culture n'a plus la priorité qu'on lui a connue auparavant à Saint-Gilles.

Stimuler une culture en lien avec le territoire et à l'écoute des habitants

Identifiée comme un secteur clef pour encourager la cohésion sociale et pérenniser un avenir commun où chacun trouve sa place, la Culture est un pilier essentiel au développement durable d'une commune. Elle permet d'assurer la création d'une société où toutes les origines et tous les âges peuvent se rencontrer et vivre ensemble.

- Développer un **plan culturel** collectif permettant l'expression et la reconnaissance de toutes les formes de créations. Travailler pour encourager une vision de la culture ouverte à tous et non élitiste.
- Renforcer **les synergies** entre les artistes et les acteurs locaux des différentes communautés. Notamment, par la garantie d'un soutien de qualité au service culturel de la Commune.
- Lancer un « **pass culture** » à Saint-Gilles permettant au public de tout âge de (re) nouer avec les espaces de création.
- Mettre en place un **comité culturel communal** composé des acteurs de la vie culturelle, de représentants d'autres secteurs (enseignement, jeunesse, associations de culture étrangère...), d'artistes et de citoyens.
- Développer un « **programme lecture publique pour tous** » en vue de promouvoir la lecture et l'accès aux bibliothèques à destination de tous les publics et ouvert à différentes langues.
- Lancer un débat de fond sur **les liens entre culture et éducation permanente** à Saint-Gilles afin d'assurer la vitalité des ateliers d'apprentissage, d'éducation ou d'alphabétisation.
- Ré-ouvrir l'espace public à **la pratique des arts en rue** et l'encouragement à l'émulation d'événements musicaux, festifs, interculturels et familiaux. Dans une dynamique de respect des activités de chacun, du bon vivre ensemble et en impliquant les voisinages concernés.
- Articuler une **collaboration entre culture et enseignement** permettant à tous les élèves saint-gillois de développer leur potentiel artistique.
- Dynamiser le **réseau des artistes Saint-Gillois** par la création d'une « maison des artistes »

et par un accueil ouvert aux nouveaux artistes s'installant sur la commune et de toutes origines confondues.

- Le Développement d'un **plan accueil cinéma** et le renforcement des liens avec Bruxelles Tournage.
- Le soutien aux **arts urbains** et aux formes artistiques vivantes en valorisant les créations locales et les artistes émergeants.

Garantir le lien avec les dynamiques citoyennes

Les infrastructures culturelles évoluent et de nouvelles opportunités se présenteront dans un avenir proche. Les orientations qui seront prises doivent reposer au maximum sur les dynamiques citoyennes et les créateurs.

- Faciliter l'essor d'ateliers d'artistes notamment par la création d'un **partenariat entre la commune et les centres d'accueil artistiques** en cour de développement et déjà existants (tels que les ateliers smart).
- Réfléchir à la place de la création, de la culture et de la vie associative dans le futur projet **de développement de quartier liée à la fermeture de la Prison de Saint-Gilles** (ateliers d'artistes, petits locaux à loyers modérés, etc.).
- Les projets liés au bâtiment de l'**Aegidium au Parvis de Saint-Gilles** doivent avoir un volet culturel important, largement tourné vers le public et la population saint-gilloise et reposant entre autres sur les ressources artistiques de la commune.
- Soutenir le développement des **centres culturels locaux francophone et néerlandophone** (Jacques Franck et Pianofabriek), tout en garantissant leur indépendance politique et pluralisme.
- Assurer l'avenir de **la Roseraie** et renforcer les liens avec la Commune par un accord long terme assurant la viabilité du lieu (situé sur la commune d'Uccle).
- Enrichir le **parcours d'artistes** en l'ouvrant davantage à la participation de toutes les professions artistiques et en créant des ponts intergénérationnels.
- Garantir la survie **des marchés artistiques et artisanaux** durant toute l'année et offrir aux artisans une plus grande visibilité.
- Mieux définir les missions de **la Maison des cultures** (rue de Belgrade) et l'inscrire dans le cadre du plan culturel communal ouvert à l'expression de toutes les formes de cultures et dans un objectif de cohésion sociale.
- Profiter de l'extension du **Musée Horta** pour assurer un plus grand accès aux publics scolaires de la commune. Assurer sa gratuité les premiers dimanche de chaque mois. Poursuivre et mieux signaler le parcours « Art nouveau ».